

MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM

CONTRACT - BR/154/A4/MEHOBEL

FINAL REPORT

SYNTHÈSE

MEI 2018

Promotors

Prof. dr. Ides Nicaise (HIVA KU Leuven)
Prof. dr. Tine Van Regenmortel (HIVA KU Leuven)
Prof. dr. Marc Jacquemain (Ulg)
Prof.dr. Koen Hermans (LUCAS KU Leuven)

Authors

Evelien Demaerschalk (LUCAS KU Leuven)
Patrick Italiano (ULg)
Nicole Mondelaers (La Strada)
Katrien Steenssens (HIVA KU Leuven)
Wouter Schepers (HIVA KU Leuven)
Tuba Bircan (HIVA KU Leuven)

SYNTHÈSE

Disposer de données fiables sur le nombre et le profil des personnes sans abri est une part cruciale d'un plan national de lutte contre le sans-abrisme. Les données chiffrées permettront de fixer les priorités, déterminer des initiatives spécifiques au sans-abrisme et de contrôler et évaluer leur efficacité. Le but de ce projet est une stratégie belge de monitoring. L'étude est basée sur l'analyse des bonnes pratiques à l'étranger, une exploration des potentialités des bases de données administratives et des systèmes d'enregistrement existants, ainsi que la consultation des experts et travailleurs de terrain dans les trois régions. Le résultat est l'identification de principes nécessaires et de méthodes pratiques que nous incluons dans une stratégie contre le sans-abrisme en Belgique. De plus, ce projet constitue une contribution au progrès de la connaissance scientifique quant à la mesure et au suivi du sans-abrisme caché et rural, ainsi que quant aux potentialités et limites de la méthode capture-recapture.

1. Définitions et méthodes

Nous utilisons la typologie européenne ETHOS du sans-abrisme et de l'exclusion du logement. Cette définition est considérée en Belgique comme le cadre conceptuel du sans-abrisme, ainsi qu'en témoigne l'accord de coopération sur le sans-abrisme du 12 mai 2014 entre le Fédéral, les Communautés et les Régions. Ce cadre dérive de l'interprétation légale, physique et sociale de ce qu'est un « logement ». Ce ne sont pas les personnes qui sont classifiées, mais les situations de vie, réparties en quatre catégories : **sans toit, sans chez-soi, en logement précaire, en logement inadéquat.**

Lors de la collecte de données, ETHOS Light est l'instrument opérationnel. ETHOS Light a été développé en 2007 en tant qu'outil pour les chercheurs en matière de sans-abrisme. ETHOS Light distingue 6 catégories de sans-abri. L'avantage d'ETHOS Light, plus que d'ETHOS elle-même, est l'attention portée au sans-abrisme caché. Le « sans-abrisme caché » concerne les personnes qui ne sont pas à la rue ni ne fréquentent les services dédiés aux sans-abri, mais sont hébergées provisoirement chez des parents ou amis, ou dans des endroits non conventionnels (garage, voiture, abri de jardin, squat).

Pour mesurer le sans-abrisme, chaque méthode met l'accent sur l'un ou l'autre aspect du phénomène. Sur base de la revue de littérature, nous donnons dans le tableau 1 un aperçu des méthodes existantes, avec des exemples de mise en œuvre en Belgique. Grâce à ces méthodes, les données suivantes peuvent être collectées sur le sans-abrisme et l'absence de logement :

1. La taille de la population (dénombrement, importance de sous-groupes déterminés)
2. Le profil (caractéristiques de groupes particuliers telles qu'âge, sexe, revenu,...)
3. Les trajectoires (suivi de certains groupes dans le temps)

La mesure de l'impact et de la durée de certaines trajectoires fait partie des développements les plus récents.

Tableau 1 : résumé des méthodes de collecte de données sur le sans-abrisme

Dénomination	Méthode	Aspect privilégié	En Belgique
Dénombrement	Comptage national Comptage dans les grandes villes Comptages locaux (national/régional)	1 ou plusieurs catégories ETHOS Sans-abri et sans-logement Point-in-time	Dénombrement à Bruxelles Nulmeting Vlaanderen
Echantillonnage	Enquêtes auprès des sans-abri et sans-logement Enquêtes sur le marché du logement	Toutes les catégories ETHOS Profil Point-in-time Irrégulier	SILC-CUT Enquête flamande sur le logement
Registres	Communal (client) Enregistrement des sorties de services ONG (client)	Services aux sans-abri Services sociaux (profil) Taille, flux (stock)	RCD Bruxelles Relais Sociaux Wallonie
Recensement	Dénombrement national	Base de données administrative	
Estimations	'Capture-recapture'	Base de données administrative	Faisabilité évaluée dans ce projet
Trajectoires	Suivi longitudinal	Trajectoires Recours aux services Entrées et sorties	Zonder (t)huis Vlaanderen

Au cours des dernières années, on a vu un progrès énorme quant à la mise en œuvre de stratégies de lutte contre le sans-abrisme et au développement de méthodes de mesure adaptées. Nous nous concentrons dans ce rapport sur les bonnes pratiques internationales au Danemark, en Finlande, en Ecosse et aux Pays-Bas. Les trois premiers de ces pays ont une stratégie nationale contre le sans-abrisme. Dans le rapport, nous décrivons leurs stratégies et leurs méthodes de mesure. Sur base de la revue de littérature et de l'examen des publications de l'Observatoire Européen du Sans-abrisme, nous décrivons les forces et faiblesses de ces stratégies de suivi.

Nous avons porté, dans MEHOBEL, une attention particulière à la méthode capture/recapture. Cette méthode trouve son origine en biologie et vise l'estimation d'une partie non observée d'une population. La méthode sophistiquée capture/recapture combine des bases de données pour estimer, à partir de registres incomplets, la population visée. A partir de deux registres, la partie non couverte de la population est estimée à partir du rapport entre le nombre d'individus recensés une seule fois et ceux qui apparaissent dans les deux bases à la fois. Mais bien que le concept capture/recapture soit assez simple, les hypothèses nécessaires à sa mise en œuvre sont plus problématiques.

2. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs du projet, différentes méthodes ont été utilisées, et les stakeholders ont été consultés afin de prendre en compte les points d'attention qu'ils relevaient. Les méthodes mises en œuvre sont :

- une revue de littérature scientifique
- L'analyse de documents administratifs
- Des interviews
- Des panels d'expert
- Des focus groups

- Des discussions de groupe
- Des tests statistiques sur (les liens entre) les bases de données existantes

Nous avons interviewé les groupes de stakeholders suivants

- Chercheurs
- Décideurs
- Responsables administratifs
- Responsables d'organisations de coordination
- Leaders d'organisations sociales et de santé locales
- des acteurs de terrain
- Les sans-abri
- Des représentants d'organisations de sans-abri

3. Bases de données disponibles et pratiques d'enregistrement au niveau fédéral

Sur base de l'étude de littérature et des interviews menées auprès des décideurs et experts en données, nous présentons un aperçu de quelques bases de données fédérales pour le suivi du sans-abrisme.

Registre National: personnes avec une adresse de référence

L'adresse de référence est une information spécifique dans le Registre National. L'information est donnée par les communes et l'Office des Etrangers. Il n'est pas possible de distinguer les personnes selon le motif d'octroi de l'adresse de référence (p.ex. : sans-abrisme, nomadisme, expatriation ou captivité prisoners¹), et le type d'adresse (chez un particulier, au CPAS ou auprès d'une association) n'est pas spécifié. Il est cependant possible d'isoler les adresses de référence dans des CPAS en sélectionnant les adresses correspondant à des CPAS au sein de la liste globale. Moyennant un certain nombre de manipulations, ces chiffres sont donc accessibles. Une adaptation des codes du RN (par exemple l'ajout de la raison de l'octroi) serait une manière relativement simple de mieux identifier dans le RN les personnes sans-abri. Cette option ne met cependant pas à l'abri de l'influence des politiques locales en matière d'octroi (ou de refus) des adresses de référence. Le Point d'appui interfédéral de lutte contre la pauvreté insiste encore dans son rapport 2016-2017 sur la difficulté d'accès à l'adresse de référence, et ceci est confirmé par les interviews de travailleurs de CPAS et des organisations de sans-abri.

La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCS)

Il est, dans l'état actuel des choses, impossible d'identifier les sans-abri au sein de la BCS. La BCS pourrait être extrêmement utile à la recherche s'il était possible d'y identifier ces personnes, par exemple via les adresses de référence aux CPAS ou l'octroi de primes à l'installation. La BCS pourrait fournir des informations de profil sur ces personnes. Dès lors que la BCS est alimentée en continu, elle rend possible l'étude des trajectoires, par exemple l'étude du profil socio-économique (revenu, emploi, composition du ménage,...). Les données de la BCS sont disponibles jusqu'à 2014, mais elles sont régulièrement mises à jour.

¹ http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/nl/bev/omzendbrieven/omzendbrief-20151222-houden-bevolkingsregisters-2016.pdf

SPP IS: la situation de logement des bénéficiaires des CPAS

Vu que chaque commune belge a un CPAS et que les CPAS sont susceptibles d'entrer en contact avec une part importante des sans-abri, leurs données peuvent fournir des informations utiles pour le suivi du sans-abrisme en Belgique. Le financement des CPAS par le SPP IS se fait via l'utilisation des formulaires en ligne du système NovaPrima. Il n'y a actuellement pas d'information dans NovaPrima sur la situation de logement. L'ajout d'un nouveau champ dans NovaPrima est une opération longue et coûteuse, mais l'ajout de codes supplémentaires à des variables existantes est une solution plus aisément praticable. Une telle solution consisterait à adapter le formulaire 2B, qui sert au remboursement des RIS, afin de cerner plus précisément la situation de logement au sein des catégories existantes : isolé, cohabitant ou personne à charge. Adapter les codes de situation de logement dans NovaPrima selon la typologie ETHOS serait un premier pas dans la bonne direction.

Le SPP IS détient également des données sur (une partie des) sans-abri : ceux qui ont obtenu (une fois dans leur vie) une prime d'installation et ceux qui ont signé un projet individuel d'insertion sociale (PIIS) pour sans-abri. La prime d'installation est remboursée à 100% par le SPP IS. Les bénéficiaires qui trouvent un logement stable dans le cadre d'un PIIS pour sans-abri voient aussi leur RIS payé à 100% au CPAS par le SPP IS pendant deux ans.

L'utilisation d'ETHOS Light pour l'enregistrement de *tous* les bénéficiaires d'aide des CPAS est une deuxième étape souhaitable. Mais même avec ces deux modifications, un groupe resterait hors du champ d'observation : ceux qui demandent une aide au CPAS pour leur situation de logement, mais qui ne l'obtiennent pas.

Psychiatrie: Le Résumé Psychiatrique Minimum (RPM)

Les troubles psychiatriques sont une cause importante, ainsi qu'une conséquence, du sans-abrisme. Les personnes hébergées plus longtemps que nécessaire en institutions de soins (psychiatriques) ou autre centre résidentiel parce qu'elles n'ont pas de solution d'hébergement à la sortie font l'objet de catégories spécifiques dans ETHOS et ETHOS Light (catégorie 4). En centre psychiatrique, l'enregistrement se fait via le RPM. La situation de logement à l'entrée et à la sortie de l'hospitalisation (adresse inconnue, centre d'hébergement pour sans-abri) est une variable obligatoire de l'enregistrement RPM.

Les travailleurs d'institutions psychiatriques interviewés doutent de la fiabilité des données encodées quant à la situation de logement. De grosses adaptations seraient nécessaires pour que le RPM soit utilisable pour l'évaluation de la situation de logement. Un autre problème avec le RPM est l'absence d'identifiant unique, chaque établissement psychiatrique utilisant ses propres identifiants.

Soins aux toxicomanes: L'indicateur de demande de traitement (IDT)

La toxicomanie représente également un risque important de sans-abrisme. L'IDT européen est collecté pour chaque toxicomane s'adressant à une organisation de soin reconnue par l'INAMI pour un traitement : les centres de soin, les centres de santé mentale ou les hôpitaux. L'organisation responsable de la collecte de cet IDT européen en Belgique est l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISSP).

L'IDT comprend des questions sur la situation de logement. Pour le monitoring du sans-abrisme, les deux questions suivantes sont utiles : (1) situation de vie dans les 30 derniers jours (résidence fixe, changement de résidence, en rue (introduit en 2015), en institution, en prison, autre) et (2) situation de vie dans les 30 derniers jours : isolé, en couple, chez les parents, chez d'autres membres de la famille, chez des amis ou autres personnes, autre). Ceci rend l'IDT un indicateur additionnel utile. L'enregistrement est basé sur le numéro national. En conséquence, le lien avec d'autres bases de données sur le sans-abrisme est possible. Cependant, seul le flux de personnes en entrée est disponible, pas en sortie. En cela, l'IDT ne peut pas être utilisé comme indicateur renseignant les personnes quittant une institution sans logement stable (ETHOS et ETHOS Light).

Prisons : « Sidis-Suite »

L'enregistrement de la situation de logement dans les prisons belges est l'adresse officielle, dès lors qu'à l'entrée en prison, une extraction de la dernière mise à jour du Registre national est faite. C'est donc uniquement l'adresse officielle, ou la radiation, qui sont encodés dans Sidis-Suite. Le système permet d'ajouter une adresse de résidence en plus du domicile officiel, mais cette option est rarement utilisée.

Sidis Suite offre la possibilité d'enregistrer l'endroit où les personnes vont résider après leur sortie. L'utilité de cette information pour le suivi du sans-abrisme est douteuse pour plusieurs raisons. Une première est que les prisonniers ont peur d'être repris, s'ou de fausses déclarations. De plus, la peur qu'une libération conditionnelle soit refusée en cas de sans-abrisme les pousse à déclarer de fausses adresses.

L'enregistrement dans Sidis Suite ne représente dans l'état actuel aucune valeur ajoutée par rapport au Registre national.

Les expulsions judiciaires

Les expulsions judiciaires sont des décisions des Justices de Paix. Jusqu'à présent, aucune donnée n'est disponible sur le nombre d'expulsions judiciaires en Belgique. Les données connues sont des estimations ou extrapolations de données provenant des CPAS, des communes et des sociétés de logements sociaux².

Récemment, le service d'appui du Collège des cours et tribunaux a développé un code national reprenant la « nature du cas » destiné à être implémenté dans les 189 cantons de Justice de Paix. Cette liste comprend un code pour les expulsions. Cette donnée existe déjà dans 15 cantons. Vu qu'une formation est nécessaire pour la mise en œuvre des nouvelles procédures de codage, la généralisation aux autres cantons sera un processus graduel.

L'information disponible ne comprend que le nombre d'expulsions judiciaires. Le nombre de personnes perdant leur logement suite à une décision d'insalubrité ou à une expulsion n'impliquant pas le Juge de Paix n'est pas disponible.

² [Verstraete J., De Decker P. \(2015\). Discriminatie van financieel kwetsbare huishoudens op de private huurmarkt in België. In: De Decker P., Meeus B. \(Eds.\), *Woonnood in Vlaanderen. Feiten/Myten/Voorstellen*, \(pp. 281-296\). Antwerpen: Garant.](#)

Les bases de données policières : l'ISLP locale et l'ANG fédérale

Les polices locales encodent dans l'ISLP (Integrated System for the Local Police). Une mise à jour quotidienne est transmise de l'ISLP locale à la base de données fédérale ANG. Mais seule une sélection des informations est transmise.

Les informations utiles que l'on y trouve concernent les radiations (dans ISLP et ANG) et l'appui donné aux huissiers (seulement dans ISLP). Peu de choses sont connues sur les radiations. Il pourrait s'agir d'un indicateur de sans-abrisme caché, mais un approfondissement serait nécessaire.

Les données sur les violences domestiques peuvent donner des indications sur ETHOS 10. Cependant, il faut être prudent avec l'interprétation de ces informations. Il est notoire que la police n'est au courant que d'une fraction réduite des cas de violence domestique. De plus, le recours à la police ne signifie pas nécessairement que le sans-abrisme s'ensuit, et beaucoup de séparations ne sont que temporaires.

EU-SILC

Depuis 2003 l'European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) collecte des données annuelles sur les revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. Pour notre recherche, ces données sont surtout utiles pour éclairer l'accessibilité du logement. Les indicateurs suivants sont mesurés annuellement : qualité et accessibilité du logement (pourcentage de la population dans des ménages où plus de 40% du revenu disponible est consacré au coût du logement). En matière de logement, la Belgique a décidé d'ajouter les questions optionnelles sur le sans-abrisme à la vague 2018 d'EU-SILC. Ceci sera cependant une mesure ponctuelle.

Même en considérant la sous-représentation de certains groupes vulnérables dans l'enquête SILC, et donc sa sous-estimation potentielle de la précarité, EU-SILC peut être une source utile. Des enquêtes supplémentaires sont nécessaires pour couvrir adéquatement la situation des groupes vulnérables.

4. Les pratiques d'enregistrement au niveau régional

Dans les trois régions, les potentialités des pratiques d'enregistrement existantes ont été étudiées avec des experts et des travailleurs de terrain.

Flandre

Les discussions avec les experts et les travailleurs de terrain montrent que l'enregistrement des personnes (identifiables) varie largement d'une organisation à l'autre. Cela va de pratiquement aucun enregistrement (ex : SNCB, centres de jour) à un enregistrement détaillé et systématique (ex. : CPAS et CAW). Ces différences de pratiques sont à mettre en rapport avec :

- La philosophie de travail orientée vers les groupes-cible marginaux et l'offre de services de base (priorité à l'ouverture, préoccupation de ne pas dissuader les personnes)
- La philosophie de travail orientée vers les « clients » et l'offre de services étendus, p. ex. revenu d'intégration, logement (priorité au résultat)
- Les conditions imposées par le subside public

Parmi les organisations qui enregistrent extensivement, il y a un large consensus pour considérer l'enregistrement comme souvent excessif, demandant trop de temps et inefficace. Trop peu d'usage est fait des données disponibles.

- En ce qui concerne les **CAW**, qui sont en Flandre le principal pourvoyeur de services aux sans-abri, un système relativement neuf (WE-dossier) a été mis en place, mais pour le moment les analyses réalisées sur les usagers sans-abri sont moins liées aux politiques. Normalement, à partir du 1/1/2018, le numéro national sera enregistré pour les clients en « guidance », ce qui permettra la connexion entre systèmes. Cependant, les participants aux focus groups préviennent que ces nouvelles règles pourraient conduire à des enregistrements biaisés par les travailleurs qui inscriront les usagers en « admission » plutôt qu'en « guidance ». Les raisons pourraient en être d'éviter un supplément d'enregistrement et un risque de décourager les usagers vulnérables.
- Dans les **CPAS**, chacun d'entre eux a son propre système d'enregistrement, en plus des formulaires demandés par le SPP IS. En conséquence, seules les informations transmises au SPP IS sont comparables.

Dans le focus group des experts, il y a un large consensus pour considérer ETHOS comme un outil approprié pour enregistrer la situation de logement des usagers de façon plus fiable. Malgré cela, les participants soulignent que l'enregistrement de la situation de logement n'est qu'un instantané (la situation pouvant varier d'un jour à l'autre), et que c'est une variable qui est rarement mise à jour.

La taille de la population des sans-abri est importante, mais les caractéristiques de profil le sont tout autant. On s'intéresse aussi au suivi des trajectoires et des effets des soins prodigués. En même temps, cela soulève des problèmes éthiques et de vie privée. En particulier, les travailleurs de terrain trouvent illégitime de surveiller les personnes. En d'autres termes, il est nécessaire de développer et mettre en pratique des procédures éthiques et de protection de la vie privée.

Baseline measurement

Un premier projet visant à collecter des données complètes a été commandité par le Ministre flamand de l'action sociale et réalisé par Meys et Hermans en 2014. Une enquête a été menée du 15 janvier au 15 février auprès :

- Des usagers des abris de nuit et d'hiver (ETHOS 1-2)
- Des usagers des centres d'hébergement des CAW (ETHOS 3-4-7)
- Des usagers de logements d'urgence des CPAS
- Des décisions d'expulsion communiquées au CPAS

La première mesure a donné globalement les résultats suivants :

- 711 adultes et 53 enfants étaient sans-abri (hébergés en abri de nuit ou d'hiver)
- 3019 adultes et 1675 enfants étaient sans logement (hébergés en maison d'accueil pour sans-abri des CAW et en hébergement d'urgence des CPAS)
- 599 ordres d'expulsion dans 179 CPAS

Les participants au focus group considèrent souvent le baseline measurement comme une bonne pratique pour mesurer le sans-abrisme en Flandre à échéance régulière. Ils sont favorables à la répétition de cette mesure.

Bruxelles

La Strada, centre d'appui au secteur d'aide aux sans-abri de Bruxelles, a développé deux méthodes d'enregistrement au niveau régional :

- Un système d'enregistrement clients centralisé anonyme (RCD) pour les services offrant un hébergement de court, moyen ou long terme (2010), et pour les personnes dans des programmes de relogement (2013).
- Un dénombrement récurrent (2008, 2010, 2014, 2016, 2017) comme mesure instantanée des catégories opérationnelles ETHOS (1,2,3,4,7,11,12).

RCD

Le Recueil central de Données (RCD) est une base de données centralisée pour **3 systèmes d'enregistrement différents d'hébergement temporaire** qui relèvent de trois niveaux de pouvoir à (GGC-COCOM, COCOF, VG/VGC) Bruxelles :

- Tellus/We-dossier pour le CAW de Bruxelles (même système qu'en Flandre)
- AMAstat pour les services dépendant de la COCOF
- BruReg pour les services dépendant de la GGC-COCOM

Le RCD est basé sur les 3 systèmes d'enregistrement au niveau client. Les données de 20 variables communes sont centralisées et donnent des informations sur le profil des usagers des hébergements pour sans-abri à Bruxelles (95% de couverture, à l'exception des abris de nuit). Afin d'éviter les doubles comptages, un identifiant unique a été développé sur base du nom et de la date de naissance. L'enregistrement a commencé en 2010. Outre les rapports annuels, La Strada a mené une analyse des données sur la période 2010-2014.

Le développement du RCD a été un processus participatif. Un groupe de travail avec des représentants des stakeholders a discuté la centralisation, les variables communes, l'analyse des données collectées et l'évaluation permanente du système d'enregistrement centralisé.

Chaque service a développé son propre système d'information pour améliorer son service aux usagers. Les données sont récoltées sur base des besoins d'information et les variables dépendent du type d'assistance (abri, aide psychosociale, administrative ou médicale) et des ressources financières de l'organisation. Les centres de jour n'ont qu'un accès limité aux informations sur leurs usagers. Les services médicaux ont une information beaucoup plus vaste sur les profils et parfois sur les trajectoires.

Commentaires :

- L'enregistrement dans un ou plusieurs systèmes demande un investissement en temps important pour les travailleurs sociaux (personnel administratif ou bénévoles) et des ressources pour mettre à jour les données et le système
- On n'a de données que sur les usagers, aucune sur les refus

- L'identifiant unique (basé sur le nom et la date de naissance) aide à éviter les doubles comptages, mais ne les exclut pas complètement du fait de l'orthographe des noms
- Le RCD contient des données intéressantes sur le nombre et le profil des usagers des hébergements temporaires au niveau régional, mais seulement sur les usagers de ces services
- Il y a une disponibilité à transmettre les données du RCD pour un monitoring qui oriente la politique régionale à condition que cela ne représente pas un travail supplémentaire
- Il n'y a pas d'obligation légale aux services de participer ni de transmettre leurs données au RCD. Le travail participatif avec La Strada et le feedback via les rapports annuels et les études sur des publics ou des problématiques spécifiques sont importants pour motiver les services à participer.

Le dénombrement

- Une collecte de données sur les personnes se trouvant, à un moment fixe : en abri de nuit (2), en maison d'accueil pour hommes, femmes ou familles (monoparentales) (3-4), en habitation accompagnée pour anciens sans-abri (7), habitant dans des structures non conventionnelles ou temporaires (11) et dans des lieux inadéquats tels que les squats (12).
- Des interviews (2 semaines avant et le lendemain) auprès de personnes fréquentant les centres de jour et les restaurants sociaux afin de collecter de l'information sur les différentes situations de sans-abrisme caché.

Pour la 4^e édition, 2 dénombrements ont été organisés : le 7 novembre 2016 avant le début du plan hiver et le 6 mars 2017 à la fin du plan hiver. Ces dénombrements sont des instantanés de la situation nocturne. Le nombre de personnes est compté, et leur situation peut être différente en journée. De plus, la date du dénombrement a un impact important sur le nombre relevé dans les différentes situations (ETHOS) : 3386 sans-abri ont été comptés en novembre 2016, 4094 en mars 2017. La valeur ajoutée d'un dénombrement est sa répétition et l'évolution d'une mesure à l'autre.

Wallonie

Les Relais Sociaux (RS) sont les organisations chargées de l'aide aux sans-abri en région wallonne. Leurs activités couvrent les centres de jour, abris de nuit, le travail de rue et l'urgence sociale (DUS). Leur outil statistique a été développé à l'initiative de l'Institut Wallon des Etudes, de la Prospective et des Statistiques (IWEPS) qui a travaillé avec les RS à une harmonisation de la collecte des données. C'est un projet de longue haleine, et son état actuel il représente une amélioration notable par rapport à l'ancien système, dès lors qu'il y a maintenant des champs qui décrivent la situation de logement de façon compatible avec les catégories ETHOS (notamment: en logement d'urgence, de transit, d'insertion (ETHOS 3-4-5);, hébergement d'urgence -abri de nuit, lits DUS, hôtel-(ETHOS 2) , Maison d'accueil (ETHOS 3), En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)(ETHOS 1, 8.2, 11 and 12); En famille, chez un tiers (ETHOS 8.1)

Bien que les services fournissant les données collaborent mieux que prévu, ils trouvent la charge de travail excessive et prenant trop de temps, et donc ne sont pas preneurs de tâches d'enregistrement supplémentaires ni de comptages, y compris la participation à des initiatives ponctuelles.

Il apparaît, tant auprès des RS que dans le témoignage direct des services qui en font partie, que les services disposent de beaucoup plus de renseignements que ce qui est partagé avec l'IWEPS et les RS, mais ces données sont collectées et traitées d'une manière qui répond aux besoins des services eux-mêmes. À partir de ces données, des chiffres agrégés sont transmis aux RS. Les RS les encodent selon le glossaire et calculent les résultats à partir des informations transmises par les services, puis envoient ces chiffres globaux à l'IWEPS.

Le RS ont leur propre usage des données pour le suivi de certains aspects du sans-abrisme ou de l'évolution des prises en charge sur leur territoire, par exemple la recherche de trajectoires ou l'impact des changements de politique (ex.: l'introduction des PIIS par les CPAS rend les sans-abri plus réticents à s'adresser aux CPAS).

L'application d'un ID unique est réalisée de façon manuelle au sein des RS qui ont plusieurs services d'hébergement, et où le double comptage est un problème. Rien n'est fait quant à d'éventuels doubles comptages entre RS, de telle sorte que chaque set de données RS est nettoyé, mais la somme des données des sept RS peut comporter des double comptages. Il est intéressant de noter que, bien que le nettoyage des doublons n'est effectué que sur les données d'hébergement (là où les informations de profil et/ou les noms ou identifiants sont disponibles), le RS de Liège fait actuellement des recherches une manière de faire le même travail sur les données d'accueil de jour, mais cela semble difficile.

Les RS et les services sont très préoccupés par l'usage envisagé des données de monitoring. La confiance n'est pas du tout acquise, et il y a une sensibilité importante aux effets négatifs que cet usage pourrait avoir sur la prise en charge des sans-abri. La méfiance est principalement dirigée contre les décideurs.

Les informations recueillies actuellement, y compris les champs concernant la situation de logement qui peuvent correspondre à des catégories ETHOS, sont pour la plupart enregistrées à la première entrée de la personne dans un service. Il n'y a pas de mises à jour de ces informations, de sorte qu'il est fort probable qu'elles ne soient plus exactes après

un certain temps, car les situations de logement changent souvent. La source d'informations la plus large sur le sans-abrisme caché, le travail de rue, est aussi la plus sujette aux informations manquantes ou obsolètes.

Les 46 maisons d'accueil wallonnes organisent l'hébergement d'hommes, de femmes, de couples et de familles. De façons similaires aux MA bruxelloises relevant de la COCOF, elles enregistrent dans AMAStat.

L'abri de nuit d'Arlon a fait l'objet d'une visite. Il n'est affilié à aucun RS ni ne participe à la collecte de données de l'IWEPS. Comme il a introduit une demande de reconnaissance par la Région Wallonne, il sera amené dans un proche avenir à partager des données dans ses rapports d'activités. Le public qu'il reçoit vient de Belgique, quasiment jamais du GD du Luxembourg. Il est souvent envoyé par les CPAS ruraux de la province de Luxembourg (belge), ainsi que du sud de la province de Namur. Les sans-abri qui ont épuisé leur quota de nuits à l'abri de nuit Namur se rendent également à Arlon. Les institutions psychiatriques du sud du pays peuvent également chercher des solutions de logement temporaire à l'abri de nuit d'Arlon. La travailleuse sociale en charge a une large vue sur les zones rurales du sud du pays via les contacts qu'elle entretient avec les CPAS et les institutions, mais les informations dont elle a connaissance ne sont pas être exploitées au-delà du public accueilli au refuge.

5. Le sans-abrisme caché et rural

En matière politique comme dans la recherche, l'accent est souvent mis sur les grandes villes et sur les (usagers des) abris et maisons d'accueil. Dans cette recherche, nous avons élargi notre attention aux zones rurales, hors des grandes villes.

Dans cette partie du projet, ce sont les CPAS qui sont centraux, puisque ces services sont présents dans les 589 communes belges. Pour avoir une visibilité sur le sans-abrisme rural, nous avons visité les CPAS de Diest, Montaigu-Zichem, Glabbeek, Tirlémont et Bekkevoort. Nous avons présenté la typologie ETHOS Light et avons parcouru avec les 27 travailleurs sociaux impliqués les 953 fichiers-clients actifs. Dans ces CPAS ruraux, nous avons relevé 74 bénéficiaires considérés comme sans-abri au sens d'ETHOS Light. Parmi ces CPAS ruraux, ceci représenterait **un bénéficiaire sur 13**. De plus, 13 personnes ont été identifiées comme menacées d'expulsion. La catégorie ETHOS la plus représentée est celle des personnes hébergées chez des parents ou amis par manque de logement, soit 38 personnes.

Nous avons aussi visité les organisations actives à Diest et interviewé sept personnes étant ou ayant été sans-abri cachés.

ETHOS Light élargit la perception du sans-abrisme. Dans nos contacts avec les CPAS ruraux, les travailleurs sociaux ont souvent déclaré a priori ne pas avoir de sans-abri parmi leurs bénéficiaires. Ce n'est qu'après discussion et examen des dossiers sur base d'ETHOS Light qu'ils se sont déclarés surpris par le nombre de sans-abri parmi leurs clients.

Une raison peut en être la proportion significative de sans-abri cachés. Dans nos interviews avec les sans-abri cachés et des travailleurs de terrain, nous avons remarqué que les personnes dans ce cas ne se présentent pas comme telles (ou pas encore). Deux raisons s'entremêlent pour cela : (1) chez les jeunes, c'est une stratégie assez répandue, qui fait

partie de leur « culture » et (2) résider chez un ami ou dans la famille est souvent (« seulement ») un premier pas dans le sans-abrisme.

Cohabiter est souvent perçu comme avantageux par les travailleurs des CPAS, opinion qui se reflète dans les montants des allocations accordés. Cependant, nos interviews montrent la vulnérabilité des personnes obligées à « couch surfer ». Les travailleurs sociaux prêtent très peu d'attention à cela. Les personnes temporairement hébergées chez d'autres n'ont pas de « chez soi » et sont susceptibles de subir des abus vu leur état de vulnérabilité.

Dans notre étude, nous identifions certaines caractéristiques spécifiques du sans-abrisme en milieu semi-rural en Flandre. Le marché du logement rural ne comporte quasiment pas de studios ou de petits appartements, ce qui entraîne des difficultés à trouver des logements abordables pour les personnes seules. En comparaison avec les zones urbaines, le marché locatif rural est moins adapté au (nombre croissant de) ménages d'une seule personne.

Dès lors que l'offre de logements pour sans –abri en zone rurale est limité ou inexistant, le premier conseil que donnent généralement les travailleurs des CPAS aux personnes cherchant un hébergement est de chercher refuge auprès d'amis ou de parents. Mais cela entraîne aussi des problèmes avec les autres communes alentour. Comme il n'y a pratiquement pas de services pour sans-abri dans les communes que nous avons visitées, les travailleurs des CPAS nous expliquent qu'ils doivent envoyer les demandeurs d'hébergement dans des grandes villes. Cela est vrai non seulement pour les services dédiés aux sans-abri, mais aussi pour trouver des endroits bon marché où loger, comme par exemple des petits hôtels ou auberges. Pourtant, plusieurs de ces travailleurs précisent que les personnes concernées n'ont guère envie de déménager (temporairement) en ville. Les raisons en sont le plus souvent que c'est loin (des parents ou amis, mais aussi du travail ou de l'école), trop cher et impliquant de partager des communs (salon, cuisine, salle de bains).

6. Principes pour une stratégie belge de monitoring

Sur base de l'examen des sources de données administratives et des systèmes d'enregistrement régionaux, les chercheurs ont construit plusieurs éléments de base pour mesurer le sans-abrisme. Cet aperçu a été présenté et discuté avec le comité d'accompagnement MEHOBEL et lors d'un séminaire de stakeholders le 7 décembre 2017. A partir de ces discussions, nous énonçons **13 principes pour la stratégie belge de monitoring** :

... c'est un plan national

Le but de la stratégie de monitoring est de fournir des données sur le sans-abrisme au niveau national

... qui a des objectifs clairs

Les objectifs (politiques) de la collecte de données doivent être explicités et communiqués à toutes les parties concernées. Que voulons-nous mesurer et pourquoi ? Certains blocs de construction (p. ex. l'adresse de référence) reflètent autant les politiques locales qu'ils ne donnent d'informations sur le nombre de sans-abri. Inciter les travailleurs de terrain à appliquer la loi peut être un but de ces éléments.

... fait partie de plans d'action régionaux et national pour réduire la pauvreté et combattre le sans-abrisme

La stratégie de monitoring doit être liée aux plans régionaux et national de lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme, en particulier à l'accord de coopération interfédéral sur le sans-abrisme et aux plans de lutte contre la pauvreté des trois régions. Pour la Flandre, le lien doit être clair avec le plan d'action sans-abrisme 2017-2019, pour Bruxelles avec la note de politique sur le sans-abrisme du 22 octobre 2015.

Les résultats de MEHOBEL doivent être plus qu'une recommandation sur les instruments et les méthodes. Un suivi de la mise en œuvre sur le terrain et une évaluation des méthodes et des résultats sont cruciaux. Il est aussi important d'éveiller les esprits au caractère structurel du sans-abrisme, à son lien avec la pauvreté et à pousser les décideurs à chercher des solutions plutôt qu'à gérer les conséquences.

... montre une implication claire des décideurs

Différents niveaux de pouvoir ont la responsabilité du lancement, du financement et du suivi des différents blocs de construction. Certains relèvent de la responsabilité du Fédéral, pour d'autres ce sont les pouvoirs locaux qui ont la main. En relation avec l'accord de coopération de 2014, la clarté doit être faite sur qui doit prendre en charge les étapes à venir. A cet effet, des propositions concrètes doivent être formulées de telle sorte que les mesures soient prises là où elles sont le plus efficaces. La conférence interministérielle sur la pauvreté, le logement et le sans-abrisme (prévue en 2018) est un lieu de décision important. Il doit être clair pour les décideurs politiques qu'un investissement à long terme est nécessaire pour le monitoring du sans-abrisme.

... utilise ETHOS comme définition partagée du sans-abrisme

Comme le montre la typologie européenne, il faut une conceptualisation large du sans-abrisme pour prendre en compte toutes les situations caractérisées comme précarité de logement. Cela implique une stratégie globale qui comprend des méthodes différentes pour couvrir toutes les situations de vie.

Une attention spécifique doit être portée au sans-abrisme caché, soit ceux qui : (1) sont hébergés temporairement chez des parents ou amis (à défaut d'autre possibilité de logement) ou (2) vivent dans des endroits inadéquats au logement (garage, voiture, squat). La référence à ETHOS ou ETHOS Light pour définir le sans-abrisme permet l'inclusion de ces personnes vulnérables dans les bases de données administratives ainsi que dans les collectes de données additionnelles.

...est basée sur une appropriation et des responsabilités partagées

Les stakeholders tels que les travailleurs de terrain et les organisations qui travaillent dans le domaine de la pauvreté doivent être impliqués à chaque étape de la stratégie de monitoring, de la conception des méthodes à la discussion des premiers résultats, de telle sorte qu'ils se l'approprient et qu'ils en partagent la responsabilité.

... vise à créer une situation win-win

Les données collectées par la stratégie de monitoring doivent être utiles aux travailleurs de terrain et les aider dans leur travail.

... évite tout impact négatif sur les personnes sans-abri

Un impact négatif de la collecte de données sur la vie des personnes sans abri doit être évité à tout prix. La collecte de donnée ne peut pas avoir d'impact (négatif) sur leur contact avec les services ni sur leurs ressources ou celles de leurs proches (par exemple sur l'hébergeur si la personne est temporairement chez un parent ou ami). Des procédures strictes doivent être développées pour éviter toute intrusion non indispensable dans leur vie privée.

... est basée sur des méthodes mixtes

Il existe un large consensus sur la collecte de données de dénombrement, de profil et de trajectoires des personnes sans abri. Cependant, des stratégies différentes sont nécessaires pour récolter ces trois types de données.

Dès lors que la collecte d'informations de trajectoires est la plus difficile, elle peut être l'objet de recherches spécifiques. Pour cela, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale est une source d'information utile, bien que seule une partie des personnes sans abri puisse y être identifiées (entre autres les personnes en adresse de référence ou les usagers de certains services).

Une collecte plus sophistiquée est nécessaire pour saisir la dynamique du sans-abrisme. L'usage d'identifiants client anonymes (p. ex. le numéro national) rend cette étude beaucoup plus aisée, mais peut représenter un seuil d'accès supplémentaire aux services.

... est focalisée sur la prévention

La mise en place de stratégies visant la prévention du sans-abrisme devrait toujours être prise en compte par la stratégie de monitoring

... comporte des explications

La dimension qualitative est un aspect crucial d'une stratégie de monitoring, afin de donner aux travailleurs sociaux et aux personnes sans abri la possibilité de donner du sens aux données collectées. A cet effet, des méthodes innovatrices et visuelles doivent être mises en œuvre.

... donne des feedbacks

Les feedbacks sur les données collectées devraient être fournis à toutes les parties participant à la collecte. Ces feedbacks doivent être donnés non seulement au niveau fédéral et régional, mais aussi au niveau local afin que les données puissent servir par les services dédiés et les décideurs locaux.

... est coordonnée

La collecte de données devrait être la responsabilité d'un organisme de recherche indépendant, non gouvernemental, de telle sorte que les interférences politiques soient

minimisées et la collecte de données fortement protégée. Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été explicitement désigné comme point de collecte de données par l'accord de coopération interministériel sur le sans-abrisme. La coordination doit se faire en collaboration étroite avec le secteur professionnel. L'interprétation des données doit être un processus interactif dans lequel tous les stakeholders concernés ont leur mot à dire.

7. La stratégie belge de monitoring du sans-abrisme

Dès lors que les différents types de données collectées au niveau régional sont élaborées mais peu harmonisées, nous devons trouver un équilibre entre les avancées rapides (utilisation pragmatique et introduction de changements limités aux collectes existantes), d'un côté, et une approche coordonnée, valide et fiable à long terme, d'autre part, qui éclaire les différents types de sans-abrisme et leurs manifestations. Les avancées rapides sont nécessaires pour atteindre une masse critique suffisante pour le suivi du sans-abrisme, mais vu que la stratégie de collecte actuelle dans les trois régions est peu coordonnée, une harmonisation à plus long terme est nécessaire.

Les paragraphes qui suivent décrivent une approche en cinq points pour la stratégie belge de monitoring du sans-abrisme : organiser un dénombrement ponctuel national, fournir des statistiques annuelles, commencer à intégrer ETHOS Light dans les systèmes d'enregistrement, préparer des données adéquates pour capture-recapture et répéter SILC-CUT à intervalles réguliers.

Ces différents éléments ne peuvent être déconnectés, mais doivent être mis en œuvre simultanément, car le sans-abrisme est un phénomène complexe et les différentes méthodes éclairent chacune des facettes différentes.

Organiser un dénombrement ponctuel national

Pour rendre possibles des avancées rapides, nous recommandons d'organiser un dénombrement ponctuel national, basé sur les expériences internationales. Ce dénombrement consiste en différents modules. Un groupe de recherche indépendant devrait en assurer la coordination et l'analyse des résultats. Cet institut de recherche indépendant a à investir dans des relations de coopération structurelles avec tous les stakeholders. Des procédures spécifiques pour la protection de la vie privée des personnes sans-abri doivent être développées. Idéalement, le dénombrement devrait être biennuel ou quadri-annuel afin de le synchroniser avec les dénombrements existants comme celui de Bruxelles.

Lors de la conception du dénombrement, il convient de garder à l'esprit la tension entre le comptage (nombre) et le profil (où sont les sans-abri). Les informations de profil sont cruciales pour le développement de politiques ciblées. Cependant, un inconvénient possible de cette approche est le retrait des services et des personnes sans-abri. Plus on pose de questions, et plus la charge incombe aux services, tandis que moins de personnes participent à l'enquête.

Une approche minimaliste consiste à s'intéresser seulement aux services dédiés aux sans-abri (maisons d'accueil et abris de nuit), et de ne relever que le nombre d'usagers à une date donnée. Mais pour avoir une image plus complète, il convient de mettre en œuvre une approche plus ambitieuse qui prenne en compte les usagers des services à bas seuil et les personnes dormant en rue. La méthode devrait être construite sur mesure pour les services.

Les exemples internationaux montrent qu'il faut du temps pour éveiller les consciences et impliquer les organisations dans les dénombrements. Pour des raisons pratiques, on peut décider de commencer avec un échantillon représentatif de services. Toutes les informations ne doivent pas nécessairement être collectées partout à la fois. On peut décider d'organiser des collectes approfondies, plus spécifiques, moins souvent.

La récolte de données de profil sur le sans-abrisme doit être basée sur les recommandations de MPHASIS 2009. Cette sélection d'informations de profil comprend les variables de base suivantes : âge, genre, nationalité, pays de naissance, structure du ménage, logement précédent, durée du sans-abrisme et cause de la dernière période de sans-abrisme. Un questionnaire de deux pages est rempli par les travailleurs de différents services, si possible avec la personne concernée elle-même. Cette approche plus élaborée implique plus de travail pour les travailleurs, mais permet de répondre à des questions plus spécifiques.

Quand ?

Un jour avant/pendant l'hiver

Comment ?

Pour les maisons d'accueil, abris d'urgence, CPAS et services à bas seuil, un questionnaire basé sur l'expérience internationale (MPHASIS 2009).

Un comptage supplémentaire en rue est utile seulement dans les grandes villes. Dans les petites villes, il est possible de se contenter d'interviewer les éducateurs de rue et les services à bas seuil. Les cinq plus grandes villes belges peuvent choisir d'organiser un dénombrement en rue avec des travailleurs sociaux et des bénévoles (cf. l'exemple bruxellois). Les personnes dormant en rue doivent être comptées tard le soir, et une période de relevé très courte évite les double-comptages.

Pour éviter les double-comptages, un identifiant individuel devrait être basé sur le nom et la date de naissance (cf. l'exemple du RCD bruxellois).

Qui ?

Les questionnaires sont à remplir par les travailleurs sociaux. Ce sont eux qui décident de les remplir seuls ou avec les usagers.

Coordination ?

Le service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, en coopération avec un ou plusieurs services de recherche indépendant.

Services pour sans-abri

Comptage ou **enquête**
Tous les services, tous les concernés, ou un échantillon choisi
Collecte de données qualitative

CAW, RS, logements d'urgence des CPAS, AMA

Services en contact avec les sans-abri

Comptage ou **enquête**
Tous les services, tous les concernés, ou un échantillon choisi
Collecte de données qualitative

CPAS, centres de jour, restaurants sociaux, services médicaux choisis

Personnes dormant en rue

Comptage des usagers des services à bas seuil,
comptage des contacts des travailleurs de rue,
comptage en rue : Bruxelles, 5 grandes villes.

Institutions

Comptage ou **enquête**
Tous les services, ou un échantillon

Hôpitaux psychiatriques, hôpitaux, prisons

Produire des statistiques annuelles

Statistiques annuelles sur les adresses de référence

Pour le moment, la seule donnée disponible est le nombre de personnes sans-abri en adresse de référence aux CPAS. Pour l'obtenir, il faut lier manuellement les données du Registre National aux adresses des CPAS, un exercice qui a déjà été réalisé par le SPP IS. Les premiers pas devraient être faits pour améliorer l'enregistrement des adresses de référence et ajouter au Registre National la raison de l'octroi de l'adresse de référence. L'ajout de ce petit enregistrement supplémentaire permettrait de distinguer les personnes sans-abri en adresse de référence au CPAS et ceux en adresse de référence chez des particuliers.

Quatre types de résultats peuvent être élaborés : (1) le nombre total de personnes en adresse de référence à un moment donné ; (2) la prévalence annuelle ; (3) la durée de ce statut et (4) les trajectoires étudiées à partir des informations de la Banque Carrefour.

Une limite de ces indicateurs est qu'ils reflètent essentiellement des politiques locales. Comme cela a déjà été montré dans le rapport interfédéral sur la pauvreté 2016-2017, l'octroi de l'adresse de référence est problématique, car l'inconditionnalité de ce droit est contestée au niveau local. Pour améliorer la validité de cet indicateur, une nouvelle circulaire est nécessaire pour clarifier la régulation de ces droits. De plus, les refus d'adresses de référence doivent aussi être enregistrés afin d'obtenir un indicateur plus fiable.

Chiffres annuels sur les difficultés de logement (EU SILC)

Le nouveau module sur l'instabilité du logement dans EU SILC 2018 nous fournira un premier regard sur la prévalence des difficultés de logement et du sans-abrisme en Belgique. La collecte de ces données chaque année permettra des comparaisons dans le temps ainsi qu'avec d'autres pays européens. Nous recommandons que ce module sur les difficultés de logement soit intégré dans le questionnaire SILC récurrent.

Chiffres annuels sur l'accessibilité du logement (EU SILC)

Les données sur l'accessibilité du logement ont facilement disponibles, et elles fournissent une information cruciale sur le nombre de personnes rencontrant des difficultés à nouer les deux bouts. C'est un indicateur crucial pour la prévention du sans-abrisme. Cet indicateur est obtenu à partir d'EU SILC. Au niveau européen, la norme des 40% du revenu disponible ajusté est utilisée pour mesurer l'accessibilité du logement.

Chiffres annuels sur les expulsions judiciaires

La prévention du sans-abrisme est un objectif national et européen. Dans un futur proche, les Justices de Paix seront en mesure de fournir des chiffres sur le nombre d'expulsions domiciliaires judiciaires (ETHOS 9).

Chiffres annuels sur les personnes en liste d'attente de logement social

Le nombre de personnes en liste d'attente pour un logement social est un bon indicateur du nombre de personnes vulnérables et de l'accessibilité du logement. Dès lors qu'il est possible de s'inscrire simultanément sur différentes listes d'attente, les double –comptages sont inévitables si l'on fusionne les listes. Pour le moment, seule la Région bruxelloise a une liste d'attente commune à l'ensemble de la région. En Flandre, il existe une liste uniforme couvrant toutes les sociétés de logement, qui reprend les besoins de logement.

Intégrer ETHOS Light dans les systèmes d'enregistrement

ETHOS Light a démontré être un outil utile à décrire la situation de vie des sans-abri. Pour produire des données comparables au sein et entre les services, ETHOS Light devrait être le cadre de référence pour définir les situations de vie des usagers. ETHOS Light sert non seulement à décrire les situations de vie antérieures des usagers de services résidentiels ou d'abris, mais aussi à identifier les sans-abri parmi les publics plus larges de services sociaux tels que les CPAS. De plus, ETHOS Light peut devenir le cadre de référence pour l'enregistrement de la situation de vie dans d'autres domaines tels que l'INAMI ou l'ONEM.

Préparer les données pour une estimation « capture-recapture »

Trois sources de données administratives potentielles ont été identifiées qui permettraient de produire annuellement des estimations sur le nombre de personnes sans-abri, et cela à moindre coût : les adresses de référence, NovaPrima et la base de données des Indicateurs de Demande de Traitement (IDT). A l'heure actuelle, chacune de ces sources présente des défauts importants qui empêchent l'appariement des données, mais ces défauts peuvent être éliminés en incluant une variable « état » qui décrive la situation de vie selon la définition ETHOS (Light) – ainsi que les dates d'entrée ou de sortie du sans-abrisme. Pour une discussion détaillée des questions méthodologiques, voir Schepers & Nicaise (2018).

Répéter SILC CUT à intervalle régulier

SILC-CUT a été lancé en 2010 comme un « satellite » d'EU SILC mettant l'accent sur des groupes spécifiques d'exclus en Belgique, parmi lesquels les sans-abri. L'étude a produit des données chiffrées et des informations additionnelles. Celles-ci sont utiles pour comparer les groupes entre eux, les comparer avec le reste de la population, et les autres pays européens. Dès lors que cette enquête est une entreprise difficile, il est recommandé de ne la répéter qu'à intervalles réguliers.

Annexes

ETHOS

	Catégorie opérationnelle		Situation de vie		Définition
SANS TOIT	1	Personnes vivant à la rue	1	Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2	Personnes en hébergement d'urgence	2	Hébergement d'urgence	Personnes sans lieu de résidence habituel qui utilisent des abris de nuit ou des abris à bas seuil
SANS LOGEMENT	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 3.2 3.3	Foyer d'hébergement d'insertion Logement provisoire Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1	Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 5.2	Logement provisoire/centres d'accueil Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
	6	Personnes sortant d'institutions	6.1 6.2 6.3	Institutions pénales Institutions médicales Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18e anniversaire)
	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 7.2	Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	8	Personnes en habitat précaire	8.1 8.2 8.3	Provisoirement hébergé dans la famille/ chez des amis Sans bail de (sous-)location Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
	9	Personnes menacées d'expulsion	9.1 9.2	Application d'une décision d'expulsion (location) Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
10	Personnes menacées de violences domestiques	10.1	Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques	
INADEQUAT	11	Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 11.2 11.3	Mobile homes Construction non conventionnelle Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente
	12	Personnes en logement indigne	12.1	Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	13	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

ETHOS Light

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie		Définition
1	Personnes vivant à la rue	1	Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
2	Personnes en hébergement d'urgence	2	Hébergement d'urgence	Personnes sans lieu de résidence habituel qui utilisent des abris de nuit ou des abris à bas seuil
3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3	Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit inférieure à un an
4		Logement provisoire		
5		Hébergement de transition avec accompagnement		
6		Hébergement pour femmes		
4	Personnes en institution	7	Institutions médicales	Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement disponible avant la libération
8		Institutions pénales		
5	Personnes en logement non conventionnel par manque de logement	9	Mobile homes	Lorsque le logement est utilisé par manque de logement mais n'est pas le lieu de résidence habituel
10		Construction non conventionnelle		
11		Habitat provisoire		
6	Personnes vivant provisoirement dans un logement conventionnel avec des amis ou la famille (par manque de logement)	12	Logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel	Lorsque le logement est utilisé par manque de logement mais n'est pas le lieu de résidence habituel